

Cas pratique – Droit des personnes et de la famille – Paris 10 – 2008

Jacques est directeur d'une agence bancaire spécialisée dans les professions indépendantes. C'est ainsi qu'il a rencontré Corinne, une infirmière, qui venait de s'installer à son compte. Ils se sont mariés le 5 juillet 1997 sans contrat.

En 1998, Jacques a hérité de son père un confortable appartement à Meudon dans lequel le couple a emménagé dès janvier 1999. Les droits de succession ont été réglés par Jacques grâce aux économies faites sur ses salaires.

Après cinq ans de mariage, le couple ne parvenant pas à avoir d'enfant s'est décidé à consulter : l'infertilité de Jacques étant avérée, le couple a alors eu recours à l'assistance médicale de procréation. Après plusieurs inséminations, Corinne est finalement tombée enceinte et a donné naissance à Colette le 4 septembre 2004.

Jacques, qui a très mal vécu la grossesse de son épouse, s'est mis à fréquenter des sites de rencontres sur le Web et y a fait la connaissance de Lucille. Dès leur premier rendez-vous Lucille lui a appris qu'elle était mère de deux enfants, Léa et Luc, alors respectivement âgés de 10 et 3 ans. Il n'a compris que plus tard qu'il est de notoriété publique que ces enfants, dont la filiation paternelle n'a jamais été établie, ont pour père biologique Victor, un vieil ami de leur mère avec qui elle n'a jamais vécu.

Après la naissance de Colette, Corinne a été totalement absorbée par son bébé. Jacques qui se sentait rejeté est parti vivre chez Lucille au mois de juin 2005. Depuis lors, il n'a revu sa femme et sa fille que rarement car la situation est très conflictuelle et Corinne multiplie les incidents pour l'empêcher de voir Colette.